

Les subsides

vitesse et un nouveau militarisme prend de l'ascendant. Selon M. Ramphal, la situation mondiale est inquiétante et il faut agir sans délai. Aussi le Canada doit s'engager moralement à l'affronter avec détermination.

Je crois, monsieur le Président, que tous les députés voudront se pencher sur la question à l'étude aujourd'hui. C'est une question, toutefois, dont le gouvernement actuel ne s'est malheureusement pas préoccupé. Il y a dix ans, lors de la première réunion de la coalition des organismes bénévoles, le secrétaire d'État de l'époque a déclaré qu'il voulait instaurer de tout nouveaux rapports entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole. Il a annoncé la création d'un conseil consultatif canadien de l'action volontaire auquel il confiait le mandat d'effectuer une étude des relations entre le gouvernement et le secteur bénévole. Le rapport de cette étude, «Gens d'action», est maintenant de l'histoire ancienne. Cinq secrétaires d'État se sont succédé depuis ce temps et, hormis l'honorable David MacDonald, le gouvernement a confié la question du bénévolat à quatre secrétaires d'État.

Je vous dis, monsieur le Président, que la façon dont le gouvernement aborde ce problème, cette question fondamentale que j'ai soulevée, reflète invariablement la même tendance, c'est-à-dire un désaccord total entre ses paroles et ses actes, entre ses discours et son action.

Mon collègue, le député d'Edmonton-Sud (M. Roche), soulève la question du bénévolat depuis 1974 à la Chambre. Les députés se souviendront que le projet de loi privé que j'ai présenté a été renvoyé au comité permanent des finances et des questions économiques pour qu'il en étudie les propositions relatives aux stimulants fiscaux. Toutefois, le comité n'en a pas encore été saisi, de sorte que les représentants du secteur et des groupes bénévoles du pays n'ont pas encore pu venir y témoigner et y présenter leurs avis d'experts.

Je voudrais donner un autre exemple, monsieur le Président. Lors de la plus récente assemblée plénière des Organisations nationales volontaires tenue il y a trois ans, Consultation 1981, le secrétaire d'État de l'époque, Francis Fox, maintenant ministre des Communications, a pris certains engagements envers les dirigeants des organismes bénévoles du Canada. Je cite un extrait de sa déclaration, qui a été publiée:

Je m'engage à collaborer avec le secteur bénévole afin d'élaborer une politique d'action fédérale globale.

L'actuel secrétaire d'État (M. Joyal) a repris ces belles paroles à son compte dès le début de son mandat. A une conférence du Canadian Centre for Philantropy à Toronto, en novembre 1982, il a annoncé:

A cette fin, j'ai l'intention de soumettre cette question au cabinet. Mon plan d'action vise cinq objectifs.

Voici le premier:

Établir le cadre juridique et financier qui permettra au gouvernement et au bénévolat de collaborer.

Qu'est-il arrivé depuis que nous avons entendu ces belles paroles? Treize mois après, en décembre 1983, le discours du trône nous sert la même rengaine, car il y est question de «l'énorme secteur bénévole canadien, dont l'action est aussi diversifiée qu'indispensable». Voici la promesse que renferme le discours du trône:

Un groupe de travail parlementaire mixte sera mandaté pour examiner la définition des œuvres de charité enregistrées en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu et se pencher sur les questions connexes.

● (1120)

Monsieur le Président, le *Feuilleton* d'aujourd'hui contient un avis de motion du secrétaire d'État au sujet d'un comité mixte du Sénat et de la Chambre. Toutefois, s'il veut être logique, il devra élargir le mandat de ce comité mixte pour qu'il englobe non seulement le cadre juridique, mais aussi le cadre financier. Le mandat devrait inclure un projet de crédit d'impôt que ce comité mixte étudierait en même temps que la définition d'organisme de charité. Dans son mémoire à la Commission Macdonald, la Coalition des organismes bénévoles nationaux a fait allusion à l'attitude des dirigeants canadiens d'organismes bénévoles. Voici ce qu'ils lui ont dit il y a quelques semaines:

Le bénévolat fait preuve d'imagination, d'initiative et d'enthousiasme, et il a toutes sortes d'idées pour améliorer le sort des Canadiens. Le bénévolat est menacé, non pas par le changement, mais bien par la négligence, l'incompréhension, l'indifférence et un appui insuffisant du gouvernement.

Souvent, l'énorme apport du bénévolat à l'économie et à la démocratie est tout simplement tenu pour acquis, de sorte qu'il est presque invisible et difficile à quantifier. Le gouvernement lui a toujours promis de l'aide, mais il n'est jamais passé à l'action. Des changements structurels fondamentaux qui permettront au bénévolat de relever le défi des prochaines décennies sont très importants, non seulement pour les dizaines de milliers de groupes de volontaires dans toutes les régions du Canada, mais surtout pour l'avenir du Canada.

Monsieur le Président, les dirigeants du secteur bénévole ont dit à la Commission Macdonald que les Canadiens ont un choix à faire quant à leur avenir à partir de l'an 2000: un pays polarisé ou un pays intégré. Selon eux, le bénévolat peut jouer un rôle clé pour bâtir un pays intégré, et je partage leur avis. Mon parti s'est engagé à renforcer le secteur bénévole, car nous aussi nous croyons que les volontaires auront un rôle de premier plan à jouer dans le Canada de demain. Le gouvernement n'aura qu'à créer la situation qui permettra à ces groupes-là de contribuer pleinement à l'avenir du pays. Il importe d'offrir des encouragements et de supprimer les obstacles qui empêchent nos partenaires sociaux de participer pleinement à notre émancipation nationale. Voilà pourquoi nous devrions encourager le secteur privé à s'acquitter de cette tâche du mieux possible, à créer des emplois et à innover grâce à la technologie, de façon que les Canadiens obtiennent leur part de la richesse ainsi créée.

Monsieur le Président, on n'a pas à convaincre les conservateurs du fait que les groupes de volontaires de tout le Canada emploient un grand nombre de Canadiens à revenus modestes et moyens. On n'a pas à nous convaincre qu'ils offrent à beaucoup de Canadiens désavantagés l'occasion de travailler et de jouer un rôle. On n'a pas à nous convaincre que le bénévolat est une merveilleuse école de formation, d'apprentissage et de civisme. Les groupes de bénévoles constituent aussi la fraction à plus forte densité de main-d'œuvre du secteur canadien des services. Nous commençons enfin à obtenir des statistiques à leur sujet. Le mérite en revient aux chefs des organisations nationales de bénévoles qui n'ont cessé d'insister pour que le gouvernement amène Statistique Canada à chiffrer l'impact de ces groupes sur la scène canadienne.